



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 25 (2024)

IMPOSANT DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2024

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 8 janvier 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 25 (2024) imposant des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2024;
- l'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur les biens-fonds imposables situés sur le territoire de la municipalité, les fonds requis pour pourvoir aux dépenses d'administration, aux améliorations et de faire face aux obligations de la Ville de Coaticook pour l'année 2024;
- l'original du règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 10 janvier 2024.

La greffière,

Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 10 janvier 2024 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 10 janvier 2024.

Donné à Coaticook, ce 10 janvier 2024.

La greffière,



Geneviève Dupras